



Travail le dimanche sans etre payer plus?

Par **soraya_old**, le **21/08/2007** à **08:05**

je viens de signer un contrat interim ou je serais sencée travailler ce dimanche et commencer le matin a 5h mais je serais payer toujours au smic car ils m ont dit que l'entreprise en question transports en commun de strasbourg (cts) avait des conventions collectives qui faisait qui avait le droit de payer ainsi. du coup je travailles 7 jour de suite sans surcroît de salaire! rnest ce normal?

Par **78fab_old**, le **22/08/2007** à **13:18**

Il faudrait nous donner plus d'informations. Numéro de la convention collective, contrat de travail et des infos sur l'entreprise qui vous emploie.

Par **soraya_old**, le **22/08/2007** à **17:38**

les infos pour l'agence d'interim c eux qui m'ont fait le contrat minime (contrat d'interim) rncrit interim rnrnuméro siret 45132990801274 745B rnj en sais pas plus et la cts je pense etant donné que c est du transport en commun que c'est la convention 3099 rnrMERCI A VOUS